

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent:

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Réaménagement de l'Office de Tourisme d'Urrugne – Demande de subventions

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les missions de l'Office de Tourisme se sont diversifiées pour répondre aux besoins nouveaux de la clientèle en matière d'animations, de visites de sites et d'informations diverses.

L'Office de Tourisme d'Urrugne participe à la promotion du territoire et s'inscrit dans la stratégie de l'Association « Terre et Côte Basques – Pays de Saint Jean de Luz Hendaye » ;

Afin de remplir sa mission d'intérêt public, la municipalité d'Urrugne met à disposition de l'Office de Tourisme un local d'accueil directement accessible au public, bien situé au centre bourg à proximité des sites touristiques.

Aujourd'hui, afin de donner à l'équipe de l'office de tourisme un outil de travail mieux adapté à ses missions, la mairie d'Urrugne envisage de réhabiliter et d'agrandir les locaux actuels.

Le projet consiste en la réalisation d'un espace d'accueil central de 58 m², comprenant un espace multimédia, un bureau de direction indépendant de 12 m², des locaux de stockage pour la documentation.

Le projet intègre les aménagements relatifs à l'accessibilité aux handicapés.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 45.661 €.

.../...

Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Réaménagement de l'Office de Tourisme d'Urrugne – Demande de subventions »

Il est souhaitable d'effectuer les travaux d'aménagement dans un délai rapide, afin que les locaux soient opérationnels pour la saison estivale 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- APPROUVE le principe des travaux de réaménagement de l'Office de Tourisme
- DECIDE de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre de leur politique touristique.

Votes pour : 24

Contre : 4

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :